



**Le Président de la République MACRON doit en finir avec sa politique anti-locataire !**



**CONTRE LA LOI KASBARIAN \***



**POUR LA BAISSÉ DES LOYERS ET DES CHARGES !**

**LA CNL EST FAVORABLE À LA MISE EN PLACE D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DU LOGEMENT**

\* L'objectif de cette loi est d'accélérer les procédures en cas de loyers impayés des locataires en difficulté et de durcir les sanctions envers les occupants de logements vides.

**Pour la CNL, Se loger participe du bien commun et ne peut constituer un privilège. »**

**URGENT !**

**IL EST URGENT DE : RESTITUER IMMÉDIATEMENT LES 5 EUROS MENSUELS D'AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT (APL).**

**5€**

**10%**

**RELEVER LEUR PLAFOND DE 10%**

**REVALORISER D'AU MOINS 50% DU MONTANT « FORFAITCHARGES », D'EXPULSIONS ET D'COUPURES D'ÉNERGIES ET D'EAU**

**50%**



Fédération du Logement et de la Consommation d'Ille et Vilaine  
3 allée de Malmoë - 35200 RENNES - Tél. 02.99.22.20.50  
www.cnl35.fr - cnl35malmoë@orange.fr

**LA CNL A ÉTÉ CONVOQUÉE**

**À RÉAGIR LE JEUDI 25 MAI 2023 PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À UNE LOI QUI VA AUGMENTER LES LOYERS.**



**POUR NOUS, C'EST NON !**

POURQUOI ? ►►



**Exprimez-vous !**

L'ensemble des administrateurs CNL d'Aiguillon, d'Archipel, d'Espace, de Fougères Habitat, d'Émeraude Habitat, de Néotoa dénoncent :

- une augmentation des loyers de 3,5 % alors que nos factures s'envolent,
- un pouvoir d'achat qui s'effrite,
- une politique nationale du logement défavorable au logement social (HLM).

**La CNL demande pour tous :**

- un logement de qualité, le gel des loyers,
- la rénovation énergétique des logements sans majoration de loyer, zéro expulsion.

Vous ne parvenez plus à couvrir vos dépenses, votre immeuble est dégradé...

*Pour agir, nous vous appelons à témoigner.*

*Merci.*





**STOP !**

**LA CNL REFUSE CE SIMULACRE DE DÉMOCRATIE ET DE CONCERTATION SOCIALE. ELLE A DÉCIDÉ DE BOYCOTTER CETTE AUDITION QUI NE VISE QU'À DONNER UN HABILLAGE DE CONSULTATION À UNE DÉCISION IMPOSÉE PAR LE GOUVERNE-LE PASSAGE EN FORCE, ÇA SUFFIT !**



## LA CNL REFUSE UNE NOUVELLE HAUSSE DES LOYERS.



L'AN PASSÉ L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) A ÉTÉ PLAFONNÉ À 3,5% AU 1ER TRIMESTRE 2023.

DANS LES HLM LES LOYERS ONT AUGMENTÉ DE 3,6% EN JANVIER 2023.\*

**AVEC L'EXPLOSION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE POUR CERTAINS FOYERS CELA REPRÉSENTE JUSQU'À 300 EUROS DE PLUS CHAQUE MOIS.**

\* Sur Rennes, les loyers 2023 ont été plafonnés à 3,5%



## C'EST LE SEUL BOUCLIER SOCIAL QUI MARCHE !

**LA CNL DÉFEND LA BAISSSE DES LOYERS ET DEMANDE UN IRL NÉGATIF AFIN DE REVENIR À AVANT LE PLAFONNEMENT DE 3,5% ET LE BLOCAGE DES CHARGES.**



ON OBSERVE DÉJÀ UNE AUGMENTATION DE 10% DES IMPAYÉS DE LOYERS, CONSÉQUENCE DIRECTE DES HAUSSES DE LOYERS ET DE CHARGES.

**AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT S'AJOUTENT CELLES DU MAINTIEN !**

Une crise de logement social existe sur Rennes et le département.

À Rennes métropole, plus de 26 000 demandeurs sont en effet en attente d'un logement social (dont 3 000 demandes urgentes de relogement) contre 16 000 en 2016 (soit + 62 %). Cette situation est inacceptable !

Au moment où se décide le Programme Local de l'Habitat (PLH), dans chaque commune de Rennes métropole, l'urgence est de respecter la loi SRU. Avec, pour toutes les communes, un accompagnement social nécessaire.

Une urgence : le ministère du Logement doit relancer un grand plan de construction du logement social avec son financement.